

Vous êtes parent ou futur parent ? Vous recherchez un mode d'accueil individuel (assistant maternel, garde à domicile) ou collectif (multiaccueil, maison d'assistants maternels, micro-crèche) pour votre enfant ?

► Veuillez préremplir votre demande en ligne via le portail familles et prendre contact avec l'animatrice du Relais Petite Enfance (RPE) située sur votre commune.

L'ACCUEIL COLLECTIF

Plusieurs multiaccueils sont répartis sur le territoire du Grésivaudan. Ils sont gérés par la communauté de communes Le Grésivaudan ou par les communes. Ces structures accueillent les enfants de 3 mois à 4 ans.

Deux modes d'accueil collectifs sont proposés :

◉ ACCUEIL RÉGULIER

Pour des besoins connus à l'avance et récurrents. Les places sont attribuées par une commission.

◉ ACCUEIL OCCASIONNEL

Pour des besoins ponctuels et non récurrents.

Ces différents accueils sont possibles en fonction des places disponibles.

Les formalités d'inscription diffèrent selon les modes d'accueil collectifs.

Toutes les informations sont disponibles auprès du guichet unique petite enfance en créant son dossier familles sur families.le-gresivaudan.fr

Plus d'infos sur :

www.le-gresivaudan.fr/accueil-collectif

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Opter pour l'accueil individuel, c'est choisir un accueil personnalisé pour votre enfant, à son rythme et également au vôtre.

Le professionnel de la petite enfance (assistant maternel ou garde à domicile) est directement employé et rémunéré par le parent qui devient parent employeur.

Les Relais Petite Enfance (RPE) sont gérés par la communauté de communes Le Grésivaudan ou par les communes. Ce sont des services de proximité gratuits. Ils sont un lieu de ressources, d'échanges, d'écoute et d'informations pour les parents et les professionnels de la petite enfance pour un accueil individuel serein et de qualité.

LE RÔLE DES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) POUR LES PARENTS :

- ◉ Informer et orienter sur les différents modes d'accueil du territoire, individuel et collectif, en fonction des besoins de garde.
- ◉ Soutenir les parents dans leurs inquiétudes et leurs questionnements.
- ◉ Informer sur les aides.
- ◉ Informer sur les droits et les obligations en tant que particulier employeur d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile (contrat de travail, convention collective, déclarations, etc.).
- ◉ Accompagner dans les démarches administratives.
- ◉ Proposer des soirées à thème, des conférences, des temps d'échange et de réflexion sur le développement de l'enfant, sur la parentalité etc.



LE RÔLE DES RPE POUR LES ASSISTANTS MATERNELS ET LES GARDES À DOMICILE :

- ◉ Recenser les places d'accueil disponibles pour diffuser les listes auprès des familles.
- ◉ Informer sur les droits et les obligations en tant que salarié d'un particulier employeur (agrément, contrat de travail, convention collective etc.).
- ◉ Accompagner dans les démarches d'amélioration continue de la pratique professionnelle.
- ◉ Proposer des temps d'échange, de travail et de réflexion entre professionnels. Mais aussi des conférences et des soirées à thème.

LE RÔLE DES RPE POUR LES ENFANTS :

- ◉ Organiser des temps collectifs pour les enfants en présence de leur assistant maternel ou garde à domicile autour des objectifs de découverte, de rencontre et de sociabilisation.
- ◉ Mettre en place des partenariats avec le réseau local et des actions passerelles avec les écoles et les centres de loisirs du territoire.

Coordonnées des RPE intercommunaux sur :

www.le-gresivaudan.fr/rpe

